



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 21 SEPTEMBRE 2023
Législature 2020-2025
Salle du Conseil municipal



Présent-e-s

Exécutif :

M. Antoine CORNUT	Maire
Mme Magali OUEDRAOGO	Adjointe
Mme Danièle YAKOUBIAN	Adjointe

Bureau du Conseil

Mme Michèle TISCHHAUSER	Présidente
Mme Myriam RIVOLLET	Secrétaire

Conseillers municipaux

M. André FERREZ	Vice-président
M. Jérôme LARDENOIS-ROBERT	
M. Alexandre SIZONENKO	
M. Bastien STAUFFER	
M. Jorge VARELA	
M. Éric WYSS	

Excusé-e-s

M. Sébastien DORAND

Absent-e-s

M. Robin VIDONNE

Procès-verbaliste

Mme Emmanuelle MAIA



ORDRE DU JOUR

1. Approbation de l'ordre du jour de la séance du jour
2. Approbation du procès-verbal du 15 juin 2023
3. Communications du Maire et des Adjointes
4. Communications du Bureau
5. Décisions de l'ACG sujettes à opposition des Conseils municipaux
6. Comptes rendus des commissions
Dissolution de la commission ad hoc Règlement et indemnités du Conseil municipal
7. Dates des prochaines séances
8. Propositions individuelles et questions
9. Divers



La **Présidente** ouvre la séance à 19h15 en souhaitant la bienvenue à toutes et tous et salue le public présent. Elle annonce les personnes excusées.

1. Approbation de l'ordre du jour de la séance du jour

En l'absence de toute remarque, l'ordre du jour est considéré comme approuvé à l'unanimité des personnes présentes.

Arrivée de M. Bastien Stauffer.

2. Approbation du procès-verbal du 15 juin 2023

La Présidente passe en revue, page par page, le procès-verbal du 21 septembre 2023.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

3. Communications du Maire et des Adjointes

La Présidente passe la parole au Maire, puis aux Adjointes.

M. Antoine Cornut

Commission conjointe CPC et CE

La Mairie a reçu le 14 courant un courriel de M. Bastien Stauffer indiquant qu'il n'a pas reçu la convocation pour la commission conjointe CPC et CE du 19.12.2022. Cependant, dans le procès-verbal du conseil du 15.12.2022 (p. 227), M. Bastien Stauffer précise qu'il s'excuse d'ores et déjà pour son absence à cette réunion. Dès lors il faut constater que le débat est clos s'agissant, comme indiqué par l'intéressé, d'une « erreur de procédure ».

M. Antoine Cornut tient à rappeler que ce projet vise à des économies d'énergie et à améliorer le confort des élèves de Gy.

Par ailleurs, la délibération sur ces Fr. 50'000.- a été acceptée et validée par le Conseil d'État il y a quelques jours.

Budget 2024 du GIPE

Le budget 2024 du GIPE a été adopté le 21.8.2023. Le total des charges s'élève à Fr. 2'551'049.-, la subvention du déficit par les communes est de Fr. 1'588'654.-, soit un coût de la subvention par place de Fr. 28'885.- ; ce coût repasse donc sous la barre des Fr. 30'000.-.

État civil Lac Campagne

Le budget 2024 de l'état civil Lac Campagne a été adopté le 5.9.2023. Le total des charges se monte à Fr. 705'898.- avec, pour Gy, une participation de Fr. 10'485.-. Il faut noter que les archives stockées à Vézenaz doivent être décontaminées suite à la découverte de spores dans les registres (coût Fr. 70'000.-). La commune de Cologny a proposé de garder dorénavant les archives de l'état civil dans ses nouveaux locaux pour éviter ce genre de problème.

Gardes ruraux

Les magistrats de Seymaz-Région se sont rencontrés le 11.9.2023. Décision a été prise de ne pas intégrer Anières et Corsier et de valider un 130 % au lieu d'un 100 % EPT (3 postes). Le budget 2024 s'élève à Fr. 144'556.- soit, pour Gy, un coût de Fr. 9'198.-.

M. Alexandre Sizonenko aimerait connaître les raisons de ce refus.

M. Antoine Cornut répond que ces communes ne font pas partie du territoire de Seymaz-Région et les missions demandées par Corsier et Anières ne correspondaient pas à celles des gardes ruraux.

GSIS

Le budget 2024 du GSIS a été examiné et voté le 21.9.2023. Celui-ci se monte à Fr. 57'247'574.- avec, pour Gy, une cotisation de Fr. 32'643.- (la participation des communes se base sur le rapport d'intervention et de population).

Par ailleurs, la Conseillère d'État Mme Carole-Anne Kast a arbitré en défaveur d'une demande de l'ACG s'agissant des effectifs minimaux réclamés par l'OCPPAM pour les compagnies de sapeurs-pompier volontaires. Il a donc été arrêté à 20 SPV au lieu des 15 demandés par l'ACG. Seules trois compagnies sont en dessous : Cartigny (16 SPV), qui fusionnera le 1.1.2024 avec celle d'Aire-la-Ville, Hermance (15 SPV) qui évolue en partenariat avec le corps de CoHerAn, et Pregny-Chambésy (19 SPV), qui accueillera bientôt de nouvelles recrues. Gy compte actuellement 24 SPV. Mme Carole-Anne Kast a dit qu'il était possible de déroger à ce seuil (jusqu'à 15 SPV) à condition que les compagnies attestent d'un partenariat signé avec d'autres.

M. Antoine Cornut tient à la disposition des élus l'ensemble des budgets 2024 cités ci-dessus.

Point RH

Le personnel communal a malheureusement été touché par une vague d'accidents : M. Serge Dubrit (en arrêt depuis le 24.7.2023, reprise prévue le 2.10.2023), Mmes Carole Chollet et Marcia Longchamp. Cela met à mal les équipes communales que **M. Antoine Cornut** remercie pour les efforts consentis pour assurer des remplacements à l'interne, parfois à la dernière minute.

M. Antoine Cornut félicite Mme Myriam Rivollet pour l'obtention de son diplôme de cadre en administration communale, qu'elle a brillamment réussi. Mme Myriam Rivollet est chaleureusement applaudie par le conseil.

M. Jérôme Lardenois-Robert demande ce qui est prévu pour pallier l'absence de Mme Marcia Longchamp.

Le remplacement sera assuré par Mmes Rosa Cunha et Ana Couto, annonce **Mme Myriam Rivollet**.

M. Jérôme Lardenois-Robert demande s'il ne serait pas possible de faire appel à un parent.

Mme Myriam Rivollet rappelle qu'il y a des règles sanitaires à respecter. Mmes Rosa Cunha, Marcia Longchamp et Ana Couto ont suivi un cours de restauration qui leur permet de se remplacer mutuellement.

M. Antoine Cornut ajoute que les repas sont livrés en liaison chaude. Un contrôle de température doit être fait à réception et la commune tient un livret de toutes les températures des aliments servis.

Les autorités ont été bien avisées d'avoir prévu dans le budget 2023 le nettoyage par une entreprise tierce du local parascolaire, relève **Mme Myriam Rivollet**.

Mme Rosa Cunha, qui a déjà un taux d'activité à 90 %, ne peut malheureusement pas prendre de tâche supplémentaire, complète **M. Antoine Cornut**.

Sur une question de **M. Bastien Stauffer**, **Mme Myriam Rivollet** précise que depuis l'ouverture du nouveau local, il y a une année, les nettoyages étaient assurés par Mme Marcia Longchamp. Afin d'anticiper certaines absences, la commune a préféré s'assurer de ce service en l'externalisant.

M. Antoine Cornut ajoute que cette dernière était par ailleurs sous le régime des heures supplémentaires.

Donc une entreprise vient tous les jours nettoyer le local du parascolaire ? demande encore **M. Bastien Stauffer**.

Mme Myriam Rivollet souligne que le concept d'hygiène est imposé à la commune. L'entreprise se charge également de la désinfection des sanitaires, des chaises, etc. Ces nettoyages n'ont rien à voir avec l'économie familiale courante.

Mme Magali Ouedraogo

Mobiltri

La commission environnement et déchets d'Arve et Lac s'est de nouveau réunie le 14 courant, de nombreuses séances ayant eu lieu depuis juin.

Pour rappel, M. Antonio Hodgers avait informé les communes que le canton ne serait plus en mesure d'assurer le fonctionnement de tous les ESREC cantonaux d'ici fin 2024 et qu'une réflexion globale aurait lieu. En attendant plus d'informations sur ce sujet, une solution doit être trouvée d'ici le 1^{er} novembre 2023 pour que les habitants de Gy puissent avoir accès à une déchetterie.

C'est pour ces raisons que les magistrats de la commission environnement et déchets se sont régulièrement réunis. Nous avons rencontré Mobiltri et demandé une offre pour une année en vue d'offrir une solution alternative en attendant une solution plus satisfaisante pour nous tous (subvention de Fr. 130'000.- encore attribuée cette année).

La commission environnement et déchets d'Arve et Lac continuera à se réunir et à travailler avec M. Matthieu Ræis du GESDEC afin de trouver une solution pour les communes de la rive gauche, suivant les directives cantonales.

Le coût actuel de Mobilitri est de Fr. 10,40/habitant, avec des levées sur appel gratuites.

Mobilitri nous a fait parvenir plusieurs offres et, après maintes négociations, deux propositions ont été retenues par les 12 communes utilisant ce service :

- Fr. 14,42/habitant, avec levées sur appel payantes (Fr. 50.-) sauf pour AVS et AI.
- Fr. 17,34/habitant, avec levées sur appel gratuites.

La décision sera communiquée d'ici la fin du mois à Mobilitri.

Sur une question de **M. Alexandre Sizonenko**, **Mme Magali Ouedraogo** confirme que le contrat ne sera signé que pour une année.

En parallèle, les devis concernant d'autres solutions pour la récupération des encombrants sont longs à obtenir.

Nous avons une préférence pour la formule à Fr. 14,42/habitant, mais sans garantie que cette offre sera choisie par toutes les communes. Des habitants continuent à faire appel à ce service sans se décommander en cas d'absence, ce qui engendre de gros surcoûts.

Cette solution provisoire nous donnerait plus de flexibilité concernant la mise en pratique de cette formule ; certaines communes réfléchissent à offrir un service de bons à leurs habitants pour les levées sur appel pour les objets trop volumineux pour être transportés en voiture.

Les levées sur appel sont en complément de Mobilitri ? demande **M. Alexandre Sizonenko**.

Mme Magali Ouedraogo, qui répond par l'affirmative, rappelle que les levées sur appel étaient jusqu'à présent gratuites ; mais trop d'abus ont été constatés.

M. Jorge Varela s'étonne que ce système, qui ne donne pas satisfaction, soit reconduit pendant une année.

Le temps de trouver une solution satisfaisante en l'absence d'ESREC sur la rive gauche pour déposer les déchets spéciaux, indique **Mme Magali Ouedraogo**. À l'heure actuelle, les habitants n'auraient d'autre alternative que l'ESREC de la Praille. La période d'essai de trois ans s'achevant, le contrat devait être résilié avec Mobilitri. La loi cantonale sur les déchets se durcit de plus en plus et mettre en place des levées au porte-à-porte devient compliqué. De plus, le canton devrait rapidement imposer une obligation de tri par objet. Cette année transitoire avec Mobilitri, qui n'enlève rien aux dysfonctionnements relevés et critiques émises, permettra aux communes de trouver une autre solution tout en offrant à leurs habitants la possibilité de déposer leurs encombrants ou déchets spéciaux.

À la demande de **M. Éric Wyss**, **Mme Magali Ouedraogo** confirme que le coût de Fr. 14,42/habitant sera à la charge des communes.

M. Antoine Cornut rappelle qu'un vice dans l'appel d'offres avait été pointé par la Cour des comptes.

Déchetterie de Bellebouche

Nous avons constaté une grande utilisation de cette nouvelle déchetterie, mais aussi des incivilités : objets encombrants déposés sur le sol, poubelles abandonnées à côté des containers, etc. Si cela perdure, il faudra très certainement installer une caméra sur ce lieu.

Comme **Mme Magali Ouedraogo** l'avait expliqué lors d'une dernière séance du conseil, l'installation d'une armoire électrique serait nécessaire (Fr. 8'800.-), notamment pour brancher une caméra. Les SIG ont enfin transmis leur devis pour le tirage de la ligne, fouille incluse (Fr. 10'120.-).

Le crédit d'investissement de Fr. 120'000.- est presque intégralement dépensé. Ces travaux de raccordement électrique n'avaient pas été prévus dans ledit crédit, car la loi n'autorisait pas

l'installation de caméras dans les déchetteries. Or cette solution est désormais possible, et ce depuis janvier 2023.

Mme Magali Ouedraogo propose au conseil un vote de principe pour le surcoût de Fr. 20'000.- en attendant la délibération qui lui sera présentée lors de sa prochaine séance. Ce tableau électrique pourra aussi être utilisé pour les manifestations organisées dans cette zone, qui seront de plus en plus nombreuses.

M. Éric Wyss demande combien de caméras sont prévues sur ce site.

Leur nombre n'est pas encore défini, répond **Mme Magali Ouedraogo**.

M. Jérôme Lardenois-Robert relève que cela fait 10 ans qu'une caméra est installée sur la déchetterie de Corsier ; celle-ci n'a été vandalisée qu'une fois.

Ensuite, les caméras ont été interdites, confirme **Mme Magali Ouedraogo**.

M. Bastien Stauffer demande si l'installation d'un container pour les ordures ménagères à l'emplacement disponible serait une solution moins coûteuse et envisageable. Il y a par exemple des containers pour les ordures ménagères à la route de Covéry.

M. Antoine Cornut rappelle que Meinier n'offre pas de levée au porte-à-porte des déchets ménagers. Pour Gy, il faudrait alors prévoir la levée d'un container de 4 m³ pour les incinérables, puisque tous les autres sont destinés aux déchets recyclables.

Et cela ne résoudrait pas le problème des encombrants ou déchets spéciaux déposés à la déchetterie de Bellebouche, ajoute **Mme Magali Ouedraogo**.

M. Alexandre Sizonenko est quelque peu surpris que la commune envisage de dépenser Fr. 20'000.- pour une caméra alors qu'il existe des solutions GSM portables avec des systèmes de piles et d'alertes bien moins coûteuses.

Mme Magali Ouedraogo souligne le fait que selon les normes SUVA, la commune devrait louer tous les mois une nacelle pour remplacer les piles à plus de 2 m de hauteur. Le coût de Fr. 20'000.- ne concerne pas que la caméra. L'armoire électrique (Fr. 8'800.-) a été commandée en avril/mai, comme annoncé ce printemps au conseil. D'autres dépenses ont été imputées sur le crédit d'investissement, comme le remplacement des panneaux de toutes les déchetteries (dépassement d'environ Fr. 2'000.-) ou la plantation d'une jolie haie.

M. Bastien Stauffer demande si les incivilités ont été chiffrées.

M. Antoine Cornut explique que les gardes ruraux, qui font aussi le tour des déchetteries de Seymaz-Région, relèvent chaque semaine dans leur rapport des dépôts sauvages. Encore cette semaine, à Jussy, celle de la Renfile a été littéralement noyée sous des déchets de chantier (gravats, pneus, etc.). Il n'y a pas si longtemps, celle de Bellebouche s'est retrouvée avec une collection de bonbonnes de gaz et de pots de peinture. Ces incivilités induisent des coûts très importants pour les communes. Le coût de Fr. 20'000.- concerne l'installation électrique. La commune a besoin, pour les manifestations, de tirer des tableaux électriques. Or le seul qui se trouve sur le terrain Gyvi est assez éloigné du terrain de foot. La commune a grandement besoin d'un point électrique supplémentaire.

M. Antoine Cornut ajoute que les SIG louent aussi le sous-sol de la commune, qui touchera donc des rentrées supplémentaires (Fr. 4'000.- par trimestre). L'opportunité d'installer une caméra est presque secondaire au regard des éléments cités. Mais les communes de Seymaz-Région sont régulièrement confrontées à des dépôts sauvages, qui engendrent des coûts supplémentaires.

M. Jorge Varela relève que la caméra serait installée pour lutter contre le dépôt sauvage de déchets spéciaux. Serait-il possible d'installer un plus grand container pour les ordures ménagères ?

Mme Magali Ouedraogo confirme qu'une réflexion est en cours pour l'installation d'une petite poubelle pour ces déchets.

M. Antoine Cornut rappelle que les déchetteries communales sont à l'usage exclusif de leurs habitants. D'autres usagers ont ainsi été rappelés à l'ordre, sachant que le transport des déchets est strictement interdit. La caméra permettra donc de solutionner aussi le tourisme des déchets.

Mme Myriam Rivollet ajoute que selon la loi sur les déchets, déposer son sac poubelle à côté d'un container plein est aussi interdit.

Et les communes auront également, l'année prochaine, le devoir de contrôler les sacs poubelles, donc le tri, souligne **Mme Magali Ouedraogo**. De grandes campagnes seront menées par le canton.

M. Alexandre Sizonenko suggère d'effectuer un test avec une caméra factice avant de claquer Fr. 20'000.- pour une caméra.

Mme Magali Ouedraogo répète que ce n'est pas la caméra qui coûte Fr. 20'000.-.

Il existe aussi des caméras autonomes, qui sont équipées de panneaux solaires, ajoute **M. Alexandre Sizonenko**.

Mme Magali Ouedraogo explique qu'une arrivée électrique supplémentaire est nécessaire pour les manifestations, vu le développement du village.

M. Antoine Cornut indique que la commune avait envisagé d'accueillir le théâtre de Carouge sur le terrain Gyvi mais a dû y renoncer, faute d'arrivée électrique. Et la CS avait planché à un moment donné sur l'idée de faire venir un cinéma de plein air. D'où l'importance de saisir cette opportunité de disposer de points électriques supplémentaires. La commune a étudié différents systèmes de caméras, or la tenue des batteries est mauvaise (cf. le radar pédagogique, qui se décharge très vite). Si de telles caméras sont appropriées pour les particuliers, du matériel professionnel est indispensable pour les lieux publics, et celui-ci a un coût. En l'occurrence, le coût de Fr. 20'000.- ne concerne que l'installation électrique. Sans compter qu'une intervention au-delà de 2 m de haut nécessite une nacelle (location minimum de Fr. 150.- à Fr. 200.- à chaque fois).

Mme Magali Ouedraogo suggère au Conseil municipal soit un vote de principe, soit de renvoyer ce dossier devant la commission pour étude. Mais il faut que les élus gardent à l'esprit que ce raccordement électrique n'est pas uniquement destiné à une caméra.

À la majorité, soit 4 voix pour, le Conseil municipal accepte qu'une délibération de Fr. 20'000.- lui soit soumise lors de sa prochaine séance.

Nature à Gy

La journée Nature à Gy qui devait avoir lieu ce printemps avait initialement été reportée au 22.9.2023, pendant *La nuit est belle* ! Elle a malheureusement dû être annulée en raison des arrêts accident des employés communaux et de la non-disponibilité des élus pour l'animation avec les enfants durant l'après-midi.

Les autorités se sont entendues avec les enseignants des écoles de Gy et de Presinge pour organiser cet après-midi Nature à Gy le 20.10.2023, juste avant les vacances scolaires. Un goûter est prévu à 16h30 pour les 80 élèves, puis un apéritif communal à 18h. En cas de pluie, l'après-midi et le goûter des enfants seront maintenus, mais l'apéritif communal annulé. La charte des jardins et les petites ardoises identifiant les plantations ont déjà été préparées par les enfants.

Un e-mail explicatif parviendra prochainement aux Conseillers municipaux, dont la présence serait souhaitée entre 16h et 18h le 20.10.2023.

Mme Danièle Yakoubian

Reprofilage de la route de Gy

Suite à la question posée par M. André Ferrez, **Mme Danièle Yakoubian** a signalé au bureau Perreten et Milleret le problème de la peinture qui se décolle, sur le trottoir, et attend leur retour.

Réseau d'assainissement

Le FIA (fonds intercommunal d'assainissement) a mené une étude dans tout le canton à l'aide des rapports SIG afin de déterminer les travaux d'entretien du réseau et de réglage de dysfonctionnement à effectuer et de les répartir dans les années à venir.

Pour Gy, les études et travaux sont planifiés sur 9 ans. Les montants par étapes sont tous inférieurs à Fr. 100'000.-, ce qui signifie qu'ils seront remboursés par le FIA en une annuité.

Au vu des chiffres annoncés par l'AFC, cette année, nous n'avons pas lancé de travaux d'étude pour la première tranche, mais nous avons demandé à un géomètre d'intégrer les fiches de chambres du réseau secondaire au CRAE (cadastre du réseau d'assainissement des eaux), ce qui sera effectué ses prochaines semaines, en même temps que la mise à jour due aux travaux de 2022.

Le géomètre intégrera également les chambres du chemin des Vignes-du-Seigneur au CRAE, pour lesquelles les fiches n'existent pas.

Secteur Vignes-du-Seigneur

M. Dubs, de la direction de la planification directrice cantonale nous informe que le projet de reclassement du secteur des Vignes-du-Seigneur n'a pas évolué, mais n'est pas abandonné. Nous serons informés lorsque les procédures seront engagées par l'Office de l'urbanisme.

Noctambus

Mme Danièle Yakoubian a assisté lundi soir à l'assemblée générale du réseau Noctambus. La modification du réseau entrera bien en vigueur en décembre 2023. Pour mémoire, il s'agit du prolongement de la plupart des lignes de bus jusqu'à 3 heures du matin. Pour le réseau régional dont le A fait partie, il y aura un bus par heure. Les communes vaudoises et Céligny quittent le réseau Noctambus, étant proches du Léman Express.

Sur une question de **M. Jérôme Lardenois-Robert**, **Mme Danièle Yakoubian** précise que le système tpgFlex n'est proposé qu'en journée.

En 2022, il y a eu 16 montées et 341 descentes à Gy. Le montant de la participation de Gy est de Fr. 2'319.-.

Fêtes de fin d'année

- L'Escalade est fixée au mardi 12 décembre 2023 à Presinge.
- La fête de Noël aura lieu le jeudi 21 décembre 2023.

Une séance se déroulera le 31 octobre à Presinge pour la préparation de ces fêtes.

4. Communications du Bureau

La Présidente rappelle que les élus ont tous reçu une invitation de Carouge pour le tournoi de foot et de pétanque. Aucun élu ne s'annonce en tant que participant.

À la demande de **la Présidente**, les élus qui participeront à la soirée des nouveaux habitants, le 28.9.2023 à 19h30 à la Mairie, s'annoncent.

Seul **M. Bastien Stauffer** n'a pas encore répondu à l'invitation à la sortie du Conseil municipal, fixée au 6.10.2023. L'intéressé indique qu'il ne pourra malheureusement pas y participer.

La Présidente invite également Mme Emmanuelle Maia à cette soirée, qui confirme volontiers sa présence en remerciant le conseil.

5. Décisions de l'ACG sujettes à opposition des Conseils municipaux

La Présidente énumère les décisions de l'ACG sujettes à opposition des Conseils municipaux.

- Participation, en 2024, du Fonds intercommunal au financement du Bibliobus intercommunal pour un montant de Fr. 760'000.-.
- Octroi, en 2024, par le Fonds intercommunal, d'une subvention d'investissement de Fr. 5'000.- à chaque nouvelle place de crèche créée et mise à disposition.

– Financement, en 2024, par le Fonds intercommunal, de l'enveloppe attribuée à des dépenses culturelles diverses pour un montant de Fr. 1'500'000.-.

– Financement, en 2024, par le Fonds intercommunal, de l'enveloppe attribuée à des dépenses sportives diverses pour un montant de Fr. 300'000.-.

Le Conseil municipal prend acte de ces décisions.

– Financement, en 2024, par le Fonds intercommunal, des investissements informatiques généraux pour un montant de Fr. 1'000'000.-.

M. Bastien Stauffer invite le Conseil municipal à s'opposer à cette subvention. En effet, il trouve que la société va beaucoup trop à fond dans les technologies numériques et informatiques sans jamais vraiment se poser la question de toutes les conséquences de cette externalisation, positives ou négatives, sur nos vies, l'environnement, nos rapports sociaux ou humains, etc. Où cela s'arrêtera-t-il ? Le conseil valide trop souvent ce genre de subventions les yeux fermés. Cela mérite débat et questions en approfondissant un peu le sujet. À titre personnel, il n'a pas envie de valider cette subvention.

Mme Myriam Rivollet rappelle que cette subvention est destinée au financement des infrastructures et réseaux existants (Fr. 500'000.-), ainsi que les applicatifs communaux du SIACG (Fr. 500'000.-).

Donc typiquement la gestion des crèches ou du restaurant scolaire, souligne **M. Antoine Cornut**.

M. Alexandre Sizonenko rejoint M. Bastien Stauffer sur la difficulté à se positionner sur la base d'un communiqué pas forcément très objectif dans ses argumentaires.

Le Conseil municipal s'oppose au financement, en 2024, par le Fonds intercommunal, des investissements informatiques généraux pour un montant de Fr. 1'000'000.- (3 voix contre, 3 absentions et 1 voix pour).

Mme Myriam Rivollet prie M. Bastien Stauffer de lui transmettre très vite un argumentaire afin qu'elle rédige la résolution idoine, le délai d'opposition étant fixé au 11.10.2023.

M. Antoine Cornut invite lui aussi les opposants à travailler rapidement avec M. Bastien Stauffer à la rédaction dudit argumentaire.

– Participation, en 2024, du Fonds intercommunal aux charges de fonctionnement du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP) pour un montant de Fr. 7'400'000.-.

Le Conseil municipal prend acte de cette décision.

– Octroi, en 2024, par le Fonds intercommunal à la Ville de Genève, d'une subvention de Fr. 2'500'000.- représentant la participation des communes aux charges de fonctionnement du Grand Théâtre.

M. Bastien Stauffer, qui constate un déséquilibre entre l'argent donné pour la culture en général (1,5 mio), et le Grand Théâtre (2,5 mios), invite à nouveau le Conseil municipal à s'opposer à cette subvention. Une petite minorité de la population se rend au Grand Théâtre. C'est donc beaucoup d'argent pour une culture un peu élitiste. Les communes pourraient soutenir la culture d'une façon plus bénéfique à un plus grand nombre de personnes.

M. Antoine Cornut rappelle que les écoles se rendent régulièrement au Grand Théâtre pour voir des spectacles. Certaines institutions culturelles de la ville sont de la compétence des communes. Et faute de lieux adéquats sur la rive gauche, les habitants qui veulent voir des œuvres lyriques se rendent au Grand Théâtre. Cette subvention de 2,5 mios est marginale sur les frais de fonctionnement du Grand Théâtre (orchestres, chanteurs, choristes, costumiers, décorateurs, électriciens, etc.) Toutes ces personnes qui œuvrent dans le milieu de la culture n'auraient pas de revenus, faute de subventions et de mécénats.

Il faut bien comprendre que le FI, qui est un fonds de solidarité entre les communes, subventionne des projets qui les touchent toutes, comme le Grand Théâtre. Le FI accorde aussi des subventions pour des installations sportives (par exemple la rénovation des terrains de foot de la Champagne).

D'autres projets culturels, plus petits mais qui touchaient aussi plusieurs communes, ont également été soutenus par le FI, ajoute **Mme Magali Ouedraogo**.

M. Bastien Stauffer pense que si toutes ces subventions étaient mises dans une culture plus populaire, ces personnes œuvrant dans le milieu de la culture auraient un emploi.

M. Antoine Cornut rappelle que certains savoir-faire importants pour la conservation du patrimoine se perdraient alors, car le Grand Théâtre a des costumes qui ont plus de 100 ans.

Le Conseil municipal prend acte de cette décision.

– Octroi d'un dépassement extraordinaire de Fr. 41'945.- de l'enveloppe culturelle 2023.

Le Conseil municipal prend acte de cette décision.

6. Comptes rendus des commissions

Jeunesse (CJ)

M. Jérôme Lardenois-Robert indique que la CJ s'est réunie le 4.9.2023.

Les commissaires ont abordé la soirée disco du 24.11.2023 (DJ Éric doit œuvrer sur la playlist et **M. Jérôme Lardenois-Robert** voir le matériel avec M. Serge Dubrit). **M. Jérôme Lardenois-Robert** communiquera tous les renseignements au secrétariat afin d'établir l'invitation.

Quatre dates et activités ont été dégagées sur le calendrier 2024 : 15.3, spectacle de magie (pour les plus jeunes), Pâques 2024, 1^{er} juin sortie (pour les plus grands), 16.11, activité en soirée encore à définir. Un budget de Fr. 8'000.- a été dégagé pour les activités 2024.

La CJ a débriefé la sortie à Europa Park (gestion des cartes d'identité ou des jeunes à l'intérieur du parc).

M. Alexandre Sizonenko pense que la vogue devrait avoir lieu le 1^{er} juin 2024.

M. Jérôme Lardenois-Robert se renseignera auprès de l'amicale.

Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du compte rendu.

Environnement (CE)

M. Bastien Stauffer indique que le PV a été validé mais pas envoyé. Hormis les informations communiquées plus haut par Mme Magali Ouedraogo, la commission a évoqué le projet de revitalisation du patrimoine arboré de la commune, suivant l'exemple de Meinier. Ce projet se fait en collaboration avec les agriculteurs. Un contact avait été pris avec M. Christian Meisser, qui était venu présenter l'expérience de Meinier, et la CE avait été convaincue.

M. Christian Meisser a préparé un pré projet (annexé au PV de la CE), sachant de l'OCAN prendrait en charge la totalité de ce coût (Fr. 13'000.-) sans nécessité de poursuivre. Une étude de la situation à Gy du patrimoine paysager actuel sera nécessaire (50 % des coûts financés par l'OCAN) pour solliciter ensuite des subventions (par exemple du Fonds suisse du paysage (20-30 % du budget) ou d'autres fondations).

Sauf erreur, le budget total de Meinier était de Fr. 250'000.-, dont Fr. 10'000.- à la charge de la commune, pour la plantation d'une centaine d'arbres. Un entretien sur trois ans est assuré après la plantation, ce qui décharge les agriculteurs. Choulex, Puplinge ou Satigny sont également allées de l'avant dans ce projet.

La CE a validé ce pré projet qui serait aussi un super outil dans le cadre d'un PDCom, ce qui sera vraisemblablement une obligation dans le futur.

Mme Magali Ouedraogo indique que le PDCom n'est obligatoire qu'à partir de 1'000 habitants.

Comment budgéter potentiellement cette dépense dans le cas où le conseil déciderait d'aller de l'avant ? demande **M. Bastien Stauffer**.

Avant de parler de budget, **M. Jorge Varela** n'a toujours pas compris quel serait le projet de la CE.

M. Bastien Stauffer cite un extrait du PV : « Il s'agit d'un projet qui vise à renouveler et à améliorer le parc arboré et arbustes du territoire de la commune. Les bénéfiques sont multiples : patrimoine, beauté, biodiversité, résilience agricole, éventuelle production agricole, éducatif. » Il s'agirait principalement de planter de grands arbres comme des chênes ou des hêtres. L'étude permettra de faire un état des lieux et d'identifier les besoins. En parallèle, la commune contactera les agriculteurs ou propriétaires afin de connaître leur intérêt. Meinier avait comme projet la plantation d'une centaine de grands arbres (70 plantés l'année dernière).

Ces arbres sont-ils plantés sur le domaine public ? demande **M. Jérôme Lardenois-Robert**.

Non, sur le domaine privé, dont beaucoup de parcelles agricoles, répond **M. Bastien Stauffer**.

M. Antoine Cornut rappelle que Gy a un patrimoine forestier assez conséquent (30 % de son territoire). Le projet de la commune sera sans doute moins ambitieux que celui de Meinier. Il a pour sa part sondé quelques agriculteurs et senti une certaine résistance.

Mme Magali Ouedraogo explique que les commissaires, qui ont reçu le bureau Viridis, étaient très intéressés par ce projet. Une rencontre sera programmée avec l'Exécutif, l'OCAN, Viridis et un représentant de la CE. Après cet état des lieux du patrimoine arboré de Gy, ce qui sera de toute façon positif, un projet pourrait être adapté à l'échelle de la commune.

M. Bastien Stauffer relève qu'en dehors du bois, le reste de la commune est relativement plat. Meinier a planté beaucoup de grands arbres, qui ont un coût et ne sont pas idéaux en termes de réenracinement. D'autres stratégies seraient possibles et moins coûteuses, comme planter de plus petits arbres pour un résultat similaire après quelques années.

Le budget 2024 devrait être plus ou moins similaire au budget 2023.

Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du compte rendu.

Sociale (CS)

M. André Ferrez annonce que 28 personnes ont participé à la sortie annuelle des aînés au lac de Montriond. Les aînés étaient accompagnés par Mmes Magali Ouedraogo et Danièle Yakoubian pour l'Exécutif, ainsi que MM. Sébastien Dorand, Jérôme Lardenois-Robert et André Ferrez. Tout s'est très bien passé et les participants ont beaucoup apprécié cette journée.

Concernant le budget 2024, les aînés sont désormais 109 (contre 94 au 1.9.2023). Le cadeau des aînés est toujours fixé à Fr. 30.-.

Animations 2024 prévues : 4 petits-déjeuners des aînés. Sortie des aînés au Lamartine, restaurant gastronomique au lac du Bourget (Aix-les-Bains), peut-être le 30.8.2024. Le théâtre de Carouge devrait venir en juin. Et le marché de Noël reviendra. La CS a décidé de maintenir le même budget pour 2024.

Le repas des aînés aura lieu le 11.11.2023 à la salle communale (Mme Magali Ouedraogo est en contact avec le traiteur).

Fenêtres de l'Avent : la CS propose le 1^{er} décembre 2023.

Le courrier de trois jeunes Gytanes sera évoqué le 27.9.2023 ; Mme Michèle Tischhauser représentera la commission.

Aucune prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du compte rendu.

Patrimoine communal (CPC)

Mme Michèle Tischhauser rappelle que les élus ont reçu le PV de la séance du 14.8.2023, qui portait sur le règlement du cimetière.

Mme Myriam Rivollet ajoute que le règlement ayant été approuvé par la commission, il sera soumis au service juridique des affaires communales pour relecture et corrections éventuelles. Il passera ensuite en délibération auprès du Conseil municipal, pour approbation, puis sera envoyé au Conseil d'État et entrera en vigueur après le délai référendaire de 40 jours. Compte tenu des problèmes actuels d'effectifs et la préparation du budget 2024, **Mme Myriam Rivollet** s'en occupera dès que possible.

M. Bastien Stauffer est quelque peu déçu, attristé et indigné de constater qu'un importateur de fleurs succédera à la fleuriste. Ce genre de local devrait plutôt être dédié à la valorisation d'activités et d'emplois locaux. Comment faire pour aller dans ce sens ? Par la mise sur pied d'un règlement ?

M. Antoine Cornut souligne le fait que l'Exécutif a collaboré avec Mme Laura Iten dans sa longue quête d'un repreneur, sans succès. De plus, la conclusion des baux est une prérogative exclusive de l'Exécutif (LAC B6 05, séparation stricte des pouvoirs). Le Conseil municipal n'intervient pas dans la conclusion des baux, ni par règlement ni par délibération.

Mme Michèle Tischhauser a parlé avec la vendeuse depuis la réouverture du fleuriste. Si certaines fleurs sont importées, le magasin travaillera aussi avec les producteurs locaux, en saison.

M. Bastien Stauffer pense que les élus ont aussi le rôle de donner leur avis.

M. Antoine Cornut répète que Mme Laura Iten n'a très clairement pas trouvé de repreneur, malgré toutes ses recherches.

Il n'y a pas eu d'appel public dans l'Info Gy pour cette arcade, relève **M. Bastien Stauffer**.

Les Gytans étaient bien informés, et une annonce a paru sur le site Internet de la régie, ajoute **M. Antoine Cornut**.

Si **M. Jorge Varela** comprend le point de vue de M. Bastien Stauffer sur la fleuristerie, cela faisait un an et demi que la fleuriste cherchait un repreneur, en vain.

Elle a même démarché le centre horticole de Lullier, ajoute **Mme Myriam Rivollet** en précisant que l'Exécutif a conclu un bail de trois ans.

M. Bastien Stauffer répète qu'une publication dans l'Info Gy n'aurait pas pris beaucoup de place.

Mme Danièle Yakoubian souligne le fait que tant que le bail n'était pas résilié, cette information ne pouvait être publiée dans l'Info Gy.

Et la population savait depuis une année que Mme Laura Iten voulait remettre son commerce, conclut **Mme Magali Ouedraogo**.

À la demande de **M. Bastien Stauffer**, **M. Antoine Cornut** annonce que le bail du Jour Gy a été résilié pour le 31.12.2023. L'Exécutif a reçu des repreneurs potentiels et la procédure est à bout touchant. Cette gérance devrait sans doute être attribuée très prochainement à l'un des candidats, la reprise d'un tel établissement nécessitant un professionnel aguerri. À minima, les prestations actuelles seront maintenues.

Concernant la filiale postale en partenariat, une discussion aura bientôt lieu avec La Poste Suisse SA afin de savoir si cette offre sera maintenue à Gy, non par manque d'intérêt de la commune, mais à cause d'un volume insuffisant de transactions.

M. Jérôme Lardenois-Robert relève que les boiseries extérieures de l'école (volets et fenêtres) sont vraiment en train de s'abîmer.

M. Antoine Cornut indique que M. Serge Dubritt a confirmé la nécessité d'un entretien sans s'alarmer de leur état.

Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du compte rendu.

Finances (CF)

M. Éric Wyss indique que la CF ne s'est pas encore réunie. Une date sera fixée pour l'examen du budget 2024.

M. Antoine Cornut ajoute que l'administration attend d'avoir reçu tous les chiffres ; le budget est en cours de finalisation.

Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il en est pris acte.

Urbanisme (CU)

M. Alexandre Sizonenko annonce que la CU s'est réunie le 26.6.2023. Plusieurs propositions avaient été émises pour la traversée du village. La CU a choisi la variante 5 (sens unique du temple à l'auberge). CITEC soumettra une évaluation du coût des travaux, notamment pour une mise en place éventuelle d'un essai de six mois. Une nouvelle réunion avec CITEC était fixée au 18.9.2023, qui sera repoussée à une date encore à définir.

Concernant la régulation de la vitesse, cette action a été gelée en attendant la proposition pour le changement cité ci-dessus. Pour la régulation du stationnement, tout sera passé en zone bleue sauf le parking de l'ancienne douane, qui passerait en 4h.

M. Bastien Stauffer demande si les cyclistes seront aussi concernés par le sens unique. Quelles étaient les autres propositions ?

M. Alexandre Sizonenko propose de lui redonner ce trop gros dossier pour être évoqué ce soir. Quant aux cyclistes, ils ne respectent de toute façon pas la LCR.

M. Antoine Cornut confirme qu'un contresens est prévu pour les vélos.

Tout cela sous réserve de l'acceptation du département, conclut **Mme Danièle Yakoubian**.

Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du compte rendu.

Dons & subventions (CDS)

M. Éric Wyss indique que la CDS s'est réunie lundi et a présélectionné deux associations liées au thème de l'environnement. La prochaine séance aura lieu dans trois mois (sélection définitive de l'ensemble des demandes reçues cette année et confirmation du choix du thème 2024). **M. Éric Wyss** propose de reconduire le budget de l'année précédente, soit Fr. 17'000.-.

Aucune prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du compte rendu.

Règlement & indemnités du Conseil municipal

Mme Myriam Rivollet rappelle que le règlement du Conseil municipal ayant été approuvé par le Conseil d'État et le règlement des indemnités du Conseil municipal étant devenu exécutoire au terme du délai référendaire, le conseil peut procéder à la dissolution de cette commission ad hoc.

La Présidente prononce la dissolution de la commission ad hoc Règlement & indemnités du Conseil municipal.

Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il en est pris acte.

Ad hoc week-end sortie du Conseil municipal

Mme Michèle Tischhauser annonce que cette commission ad hoc sera dissoute après la sortie.

Mme Myriam Rivollet ajoute qu'un car a été réservé ; le départ est fixé à 19h sur la place Gyvi.

Aucune prise de parole n'étant demandée, il en est pris acte.

7. Dates des prochaines séances

La Présidente annonce tout d'abord les dates des séances 2024 du Conseil municipal : 25.1, 29.2, 21.3, 18.4, **mercredi 15.5 (approbation des comptes)**, 20.6.2024.

- Commission Patrimoine – 25.9.2023.
- Commission Finances – à fixer.
- Commission Environnement – à fixer.
- Commission Sociale – 2.10.2023.
- Commission Jeunesse – à fixer.
- Commission Urbanisme – à fixer.
- Commission ad hoc Dons & Subventions – 27.11.2023.
- Commission ad hoc sortie du CM – à fixer.
- Séance ordinaire du Conseil municipal – 19.10.2023

Mme Myriam Rivollet prie les Présidents de commissions de bien lui communiquer les dates des séances fixées à l'issue du conseil, de même que les séances annulées, afin qu'elle puisse respecter d'éventuels délais de mise en œuvre ou s'éviter des rappels inutiles.

8. Propositions individuelles et questions

Sur une question de **M. Éric Wyss** concernant les problèmes d'isolation du parascolaire, **M. Antoine Cornut** confirme que les vitres n'ont pas été montées à l'envers. La commune est donc partie sur l'application d'un film sur la baie vitrée et des petites grilles d'aération.

Le devis a été signé et les travaux sont à planifier (si possible pendant les vacances d'octobre), ajoute **Mme Myriam Rivollet**.

9. Divers

La Présidente a participé le 30 août à l'assemblée du comité de Communes-Ecole. Les gens se sont réinscrits après le Covid-19 : le nombre de cours et d'élèves est en augmentation. Il y a eu 18 Gytans inscrits (sur un total de 820 et 88 cours ouverts) pour le premier semestre, et 19 Gytans inscrits (sur un total de 773 et 86 cours ouverts) pour le second semestre.

Un nouveau catalogue a été distribué dans les communes – avec inscriptions sur Internet. Le délai d'inscription a été supprimé, pour autant que le cours choisi ne soit pas complet (coût au prorata du cours complet).

Pour 2023-2024, 164 cours et ateliers ont été ouverts, dont 63 nouveautés. 20 cours étaient déjà complets à fin août. Et 10 cours ont lieu à la salle Gyvi.

La Présidente déplore certaines incivilités. Des jeunes – qui ne sont pas de Gy – sont venus squatter le parking public. Ils y ont notamment laissé des déjections humaines derrière les containers (sans compter ceux qui ont « visité » les véhicules).

La Présidente relève aussi les nombreuses déjections canines qui ne sont toujours pas ramassées par les propriétaires, particulièrement sur le chemin de l'école.

Mme Myriam Rivollet confirme qu'une information sera remise dans l'Info Gy. Des panneaux et signalisations ont été scotchés sur les lampadaires, sur le chemin de l'école depuis le temple. Elle a pour sa part retrouvé des excréments de chien dans le préau côté route. Les propriétaires pris sur le fait sont amendables.

M. Antoine Cornut ajoute que les magistrats ont demandé aux gardes ruraux de cibler plus particulièrement les propriétaires de chiens dans la campagne, pendant leurs patrouilles. Une action de prévention et si nécessaire de répression est en cours.

M. Alexandre Sizonenko pense qu'il serait aussi utile de rappeler que les chiens sont interdits sur la place de jeux de Gyvi (sauf lorsqu'ils passent en laisse), ce qui est clairement signalé par un panneau.

La Présidente demande s'il ne serait pas possible de demander au groupe de musique engagé pour le 1^{er} août de chanter l'hymne national afin d'entraîner la population. Ou alors de créer un groupe local de chanteurs pour chanter l'hymne ?

La question sera posée une fois celui-ci choisi, confirme **Mme Myriam Rivollet**.

M. Jérôme Lardenois-Robert a de nouveau été approché par le viticulteur qui s'était plaint des rochers mis en place pour limiter le passage, près de la barrière de la douane. Cet habitant est fâché que le conseil ait ri en séance de ce sujet, mais n'ait rien fait.

M. Antoine Cornut rappelle que le conseil n'a pas ri. Ce terrain appartenant pour une partie au canton, et pour une autre à un privé, la commune ne peut pas agir.

Ce viticulteur a également évoqué le muret du chemin de Beaupré, ajoute **M. Jérôme Lardenois-Robert**.

Celui-ci se trouve sur un terrain privé, répond **M. Antoine Cornut**.

L'état de ce mur a été signalé au propriétaire, ajoute **Mme Myriam Rivollet**.

Cet habitant devrait interpeller le canton, ou tout au moins écrire à la commune qui relayera ces doléances aux services de l'État.

Lecture est donnée de l'extrait du procès-verbal de la séance du 11 mai dernier (point 12, page 267), où aucun rite n'est rapporté.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21h30.



Mme Michèle Tischhauser
Présidente



M. André Ferrez
Vice-président



Myriam Rivollet
Secrétaire

